JAMESCOWPER KRESTON

Accountants & Business Advisers

P11D / Les avantages dans un contexte de mobilité internationale – Juin 2020

Formalités – Questions/Réponses

Q: Qu'est-ce qu'un formulaire P11D ?
R: Le formulaire P11D est un document déclaratif qui doit être préparé par tout employeur, à la fin de l'année fiscale britannique, pour chaque employé bénéficiant d'avantages taxables et/ou pour reporter certaines dépenses.

Q: Quelle est la date limite pour soumettre ce formulaire P11D ?
R: Les formulaires doivent être soumis au plus tard le 6 juillet suivant la fin de l'année fiscale britannique.

Q: Quelles sont les conséquences d'une soumission tardive du formulaire P11D ?
R: Les pénalités pour soumission tardive seront de £300 par formulaire et l'administration fiscale britannique (HMRC) peut ensuite émettre une pénalité journalière pouvant aller jusqu'à £60 par jour.

Q: Que se passe-t-il après que le formulaire soit soumis à HMRC?
R: L'employeur devra verser à HMRC les contributions de sécurité sociale britannique (« NIC ») générés par la déclaration des avantages/bénéfices sur le formulaire P11D. Ces contributions sont dites « Class 1A NIC » et il s'agit uniquement de contributions employeur (part patronale). HMRC devrait généralement modifier les "tax codes" des employés à la suite du traitement par leur service des formulaires P11D afin d'inclure dans le calcul de la retenue à la source britannique (« PAYE ») lesdits avantages pour qu'ils soient imposés via la masse salariale. Les contributions devront être payées avant le 19 juillet suivant la fin de l'année fiscale. Dans le cas contraire, un paiement tardif engendrera des intérêts de retard qui seront calculés au taux annuel officiel utilisé par HMRC.

Intégration dans la masse salariale ou non – 3 scénarios

1. Employeur contracte et règle directement les prestataires proposant les différents avantages aux employés : il s'agit d'un avantage en nature, ***reportable sur les formulaires P11D, les contributions class 1A devront être réglées.***

2. Employé contracte directement avec les prestataires et demande le remboursement des coûts à son employeur : ce remboursement sera considéré comme un élément additionnel de rémunération reportable sur le bulletin de salaire et soumis à imposition et contributions de sécurité sociale class 1 « NIC » (part salariale et patronale). ***Aucun formulaire P11 sera requis.***

3. Employé contracte directement avec le prestataire mais l'employeur paie directement les coûts : Les contributions class 1 NIC (part salariale et patronale) seront dues via la masse salariale au cours du mois où le paiement sera effectué.

L'avantage devra être déclaré sur le formulaire P11D à des fins fiscales mais un ajustement devra être effectué pour s'assurer qu'aucun NIC n'est du.

Avantages et fiscalité en matière de mobilité internationale – points spécifiques à prendre en considération pour les formulaires P11D

Maintien de l'employé dans un régime de sécurité sociale étranger : les employés qui arrivent au Royaume-Uni dans le cadre d'un détachement pourraient ne pas être soumis au régime de sécurité sociale britannique et ainsi rester dans leur système de sécurité sociale d'origine. Cette possibilité s'exerce notamment en effectuant une demande de certificat A1 auprès des autorités compétentes. Si ces salariés bénéficient d'avantages dans le cadre de leur détachement, alors les contributions de Class 1A devront être calculées et déclarées par le biais d'un formulaire P11D. **Égalisation fiscale :** les salariés en égalisation fiscale bénéficient souvent (selon la politique de mobilité internationale de leur employeur) d'une assistance pour la préparation de leur déclaration fiscale personnelle dans le pays d'accueil et le pays d'origine. HMRC a émis des directives administratives pour évaluer le montant de cet avantage qui est de minimum de £275 pour une déclaration fiscale et de minimum de £700 pour une déclaration fiscale dans le pays d'accueil et pays d'origine.

Non-résidents : les formulaires P11D ne sont pas dus pour les non-résidents fiscaux du Royaume-Uni même s'ils reçoivent des avantages de leur employeur. Néanmoins, si une partie prépondérante de leur activité est exercée au Royaume-Uni alors les avantages devront être déclarés en effectuant un *prorata temporis* en fonction de leurs jours de travail au Royaume-Uni. Ils devront être déclarés soit via la masse salariale soit via le formulaire P11D. Si les employés deviennent non-résidents fiscaux britanniques au cours de l'année fiscal, l'employeur devrait envisager d'effectuer un prorata de l'avantage annuel octroyé.
"Modified payroll" : l'employeur étranger qui met en place un "*modified payroll*" au Royaume-Uni aura comme unique obligation pour les avantages de soumettre une déclaration dite "*Statement of Benefits*" pour ses salaries basés au Royaume-Uni. La date limite pour soumettre cette déclaration est le 31 janvier suivant la fin de l'année fiscale britannique ; date qui coïncide avec la date limite pour la soumission des déclarations fiscales personnelles.

Comment peut-on vous assister ?

À James Cowper Kreston, notre équipe spécialisée en fiscalité dans un contexte de mobilité internationale offre une assistance large et personnelle à tout employeur souhaitant s'assurer du respect de ses obligations fiscales et sociales au Royaume-Uni et notamment en ce qui concerne les bénéfices/avantages octroyés aux salariés. Si vous souhaitez discuter de ces obligations, nous vous prions de bien vouloir vous adresser à votre contact habituel à James Cowper Kreston ou contacter une personne de notre équipe du département de fiscalité internationale (voir les coordonnées ci-dessous).

Notre équipe spécialisée en fiscalité et mobilité internationale

Jaouad Chakht
Global Mobility Tax Senior Manager
Tel: +44(0)118 9590261
E: jchakht@jamescowper.co.uk

Charlotte Firth
Global Mobility Tax Manager
Tel: +44(0)118 9590261
E: cfirth@jamescowper.co.uk

Ken Agu
Global Mobility Tax Manager
Tel: +44(0)118 9590261
E: kagu@jamescowper.co.uk

Claire Dawes
Global Mobility Tax Consultant
Tel: +44(0)118 9590261
E: cdawes@jamescowper.co.uk

Sam Richards
Global Mobility Tax Assistant
Tel: +44(0)1635 35255
E: srichards@jamescowper.co.uk

Registered to carry on audit work in the UK & Ireland and regulated for a range of investment business activities by the Institute of Chartered Accountants in England and Wales.
The information in the newsletter must not be relied on as giving sufficient advice in any specific case.